

# DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Maîtrisez les aspects juridiques et les implications sur vos pratiques

1 JOUR, 7 HEURES

FONDAMENTAUX

CODE : MP74

## Objectifs de la formation

- Appréhender la réglementation spécifique de la dématérialisation des marchés publics
- Définir les notions de certificat électronique et de signature numérique
- Sécuriser son marché public en respectant ses obligations dans le cadre d'une procédure de dématérialisation

## Animée par

- SAÏDI Nadia  
Avocate, Directrice,  
CABINET NS AVOCATS PARIS

## Public concernés

- Agent et cadre du secteur public amené à rédiger, passer et exécuter des marchés publics et souhaitant mettre en œuvre une procédure de dématérialisation des marchés publics

## Dates

- Lyon  
03/10/2019  
04/02/2020  
11/05/2020  
01/10/2020
- Marseille  
09/10/2019

## Cerner les principaux aspects de la dématérialisation

- Retours d'expérience suite à la mise en place de la dématérialisation
- Bien définir la notion de dématérialisation
- Établir la liste exhaustive des documents concernés par la dématérialisation
- Analyse des textes et jurisprudences en vigueur

## Maîtriser les principes de sécurité et confidentialité préalables à toute procédure de dématérialisation

- Les éléments de sécurisation indispensables
- Vérifier l'identité : procédures d'identification et d'authentification
- Comment préserver la confidentialité et l'intégrité des échanges
- Garantir la traçabilité des événements, la consultation des éléments de preuves et la présomption de preuves
- Assurer la confidentialité des informations transmises

10/02/2020

13/05/2020

07/10/2020

#### ■ Paris

28/11/2019

28/01/2020

10/03/2020

16/06/2020

22/09/2020

26/11/2020

### Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

### Prérequis

- Avoir de bonnes connaissances en marché public

### Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.

## Quels sont vos devoirs et obligations dans le cadre d'une procédure de dématérialisation

- Clarifier le périmètre de la dématérialisation : Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) et Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- Quelles sont les obligations inscrites dans le Code de la commande publique : qui sont les acheteurs publics concernés/exclus
- Quelles sont les obligations des entreprises soumissionnaires : responsabilité du pouvoir adjudicateur et de l'opérateur économique

- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

## Tarifs

- Tarif général \_\_\_\_\_ 895,00 €HT